



## demande bizarre de l'employeur au salarié

Par **yvon51**, le **12/01/2009** à **15:10**

bonjour le forum

mon épouse travaille depuis 5 ans et demi chez un particulier pour y garder les enfants et faire du ménage.

depuis ce temps, elle travaille assidûment tous les matins de toutes les semaines de l'année soit 20 h / semaine de façon régulière.

depuis quelques temps, elle ressent des pressions comme vous êtes-vous lavée les mains et autres questions de la sorte avec répétitions comme pour provoquer.

ce matin, l'employeur lui a dit:

"la semaine prochaine, ne venez pas travailler du tout car il y aura quelqu'un pour s'occuper des enfants"

en l'occurrence sa fille ainée.

ces propos sont restés verbaux sans plus.

ma question:

est-ce que cet "ordre" verbal suffit ou l'employeur doit-il faire un écrit pour valider légalement ce que qu'il a dit?

si mon épouse ne vient pas comme l'a demandé l'employeur, est-elle tranquille ou bien cette méthode n'est-elle là que pour la pousser à la faute professionnelle due à l'absence ?

je vous remercie